

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. DEFINITION | 2 |
| 2. RESULTATS ET CLASSEMENTS | 2 |
| 3. PARTICIPATION | 2 |
| 4. CATEGORIES | 3 |
| 5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE | 3 |
| 6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES | 3 |
| 7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales) | 4 |
| 8. CLASSEMENT | 4 |
| 9. TITRES ET RECOMPENSES | 6 |
| 10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES | 6 |
| 11. PÉNALITÉS | 6 |
| 12. RECLAMATIONS | 6 |
| 13. ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY | 7 |
| 14. ÉPREUVE DE TRIAL | 8 |
| 15. ÉPREUVE DE DESCENTE | 11 |
| 16. ÉPREUVE D'ORIENTATION | 13 |
| 17. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR | 14 |
| 18. ANNEXE: Modèle résultats TRJV. | 16 |

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes

Chaque épreuve doit comporter au moins 2 disciplines parmi les suivantes :

- Cross-country (XC)
- Trial
- Descente
- Orientation
- XCE

Pour les Cadets et Cadettes, Minimes G et F l'une des disciplines pourra être le Cross-country Eliminator (XCE).

Un délai minimum de 15 jours entre deux compétitions doit être respecté pour éviter une saturation précoce des jeunes vététistes.

La présence d'au moins un arbitre est obligatoire pour l'établissement des classements.

Les seules autorités compétentes pour l'application du présent règlement et le bon déroulement de la course (parcours, sécurité) sont le collège des arbitres et la CRVTT (commission régionale VTT).

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer au règlement national. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engager à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2. RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats et classements de l'épreuve sont de la responsabilité exclusive du collège des arbitres, qui seront assistés par un secrétariat de course, agissant sous leur égide, composé d'une ou deux personnes désignées par l'organisateur ou la CRVTT, licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, ayant pris connaissance du présent règlement et ayant suivi au préalable la formation à l'utilisation du logiciel dédié à la gestion des TRJV mis à la disposition des organisateurs par le Comité Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme.

Afin de générer le classement général de la compétition, les résultats de l'épreuve devront être transmis au comité Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme dans les 48 heures après la fin de l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur n'utiliserait pas le logiciel mis à sa disposition par la CRVTT, il devra fournir les résultats dans les mêmes délais au Comité Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme selon le modèle spécifié en annexe.

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

3. PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés.

Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire.

La carte FFC à la journée est disponible auprès des organisateurs (carnet au tarif de 10 € via le comité régional).

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

| Catégorie | Année de naissance |
|----------------|--------------------|
| Poussin F & G | Né en 2011 - 2012 |
| Pupille F & G | Né en 2009 - 2010 |
| Benjamin F & G | Né en 2007 - 2008 |
| Minime F & G | Né en 2005 - 2006 |
| Cadet F & G | Né en 2003 - 2004 |

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE

Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral www.cycleweb.fr (espace club), 3 jours francs avant la course sous peine de majoration. Les droits d'engagement sont proportionnels à la nécessité d'organisation.

Un surplus peut être demandé pour chaque inscription sur place.

Les plaques de cadre seront conservées par les pilotes tout au long de la saison. Elles seront remises lors du 1er TRJV (ou sur les suivants pour ceux qui ne seront pas présents). Autrement dit : un numéro ne sera attribué qu'une seule fois à un pilote unique, y compris pour les compétiteurs occasionnels (1 seul TRJV par exemple). Les numéros seront en **noirs** pour les garçons et **rouges** pour les filles.

Ces numéros à l'année seront obligatoires sur les épreuves des TRJV et fortement conseillés

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

sur les TDJV (Trophée Départemental des Jeunes Vététistes).

6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour les épreuves de la journée du TRJV.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur les épreuves de descente et de trial.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

8. CLASSEMENT

| Classements | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|-------------|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 à 10 | 100 | 92 | 85 | 79 | 74 | 70 | 66 | 63 | 60 | 58 |
| 11 à 20 | 56 | 54 | 52 | 50 | 48 | 46 | 44 | 42 | 40 | 39 |
| 21 à 30 | 38 | 37 | 36 | 35 | 34 | 33 | 32 | 31 | 30 | 29 |
| 31 à 40 | 28 | 27 | 26 | 25 | 24 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 |
| 41 à 49 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | |

Grille de points : à partir de la 49ème place 10 points pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant signé la feuille d'émargement.

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche, incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles. Pour établir ce classement, on additionne les points obtenus dans chacune des disciplines disputées sur la manche (selon la grille ci-dessus).

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve du trial puis à la descente et enfin à l'orientation ou XCE.

A l'issue de chaque TRJV, les concurrents se verront attribuer un nombre de points correspondant à leur classement selon la grille ci-dessus (ex : je gagne le TRJV de Gauriac, je récolte 100 pts et non pas 92(trial) + 100(XC) + 79(DH)).

Pour le classement général final, donnant lieu à l'attribution des titres de champion régional des TRJV NA, sera retenue, pour chaque catégorie, la totalité des résultats des courses réellement organisées **moins les deux plus mauvais résultats, s'il y a 6 TRJV, OU les 3 plus mauvais résultats s'il y a 7 TRJV**. Une absence étant considérée comme un résultat nul (0 point).

En cas d'égalité au classement général, la priorité sera donnée au pilote qui aura fait au moins un TRJV avec 3 disciplines, puis le plus mauvais résultat de la saison pénalisera le pilote concerné.

Le classement général du TRJV ne prendra en compte que les licenciés FFC ou les non licenciés ayant souscrit une licence FFC au comité Nouvelle-Aquitaine.

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Un classement par club sera établi après chaque manche de TRJV et donnera lieu à un classement général « club », en totalisant le nombre de points acquis par chaque concurrent.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir les résultats au Comité Régional, soit au format texte (.txt, .csv), soit au format Excel, dans ce dernier cas, les données doivent être au format texte, sans mise en forme.

Ce dernier mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement général provisoire du TRJV et le mettra en ligne sur le site du comité Nouvelle-Aquitaine.

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

9. TITRES ET RECOMPENSES

A l'issue de la dernière manche du TRJV (en juin), le classement général final donnera lieu à des récompenses. Le premier ou la première de chaque catégorie se verra décerner le titre de Champion(ne) Nouvelle-Aquitaine, les deuxièmes et troisièmes recevront une médaille ou une coupe.

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

11. PÉNALITÉS

- Assistance matérielle durant l'épreuve, hors zone de dépannage : mise hors course sauf pour les poussins et pupilles
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalité de 30 points
- Non-respect du parcours : mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité : refus de départ
- Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance : mise hors course
- Essai durant la course : mise hors course
- Reconnaissance du trial en vélo : mise hors course
- Communication au cours de l'épreuve d'orientation : mise hors course
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

12. RECLAMATIONS

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

13. ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY

Caractéristiques:

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

Départs:

| Catégories | Distance maximale | Durée minimale | Durée maximale |
|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Poussins F & G | 2 km | 8 min | 10 min |
| Pupilles F & G | 4 km | 10 min | 20 min |
| Benjamins F & G | 7 km | 20 min | 30 min |
| Minimes F & G | 10 km | 30 min | 40 min |
| Cadets F & G | 15 km | 40 min | 50 min |

Zone de départ, mise en grille:

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes d'au moins dix pilotes (si possible). **Les filles seront placées selon ce classement provisoire (scratch).**

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- les pilotes seront placés selon le classement général des TRJV de la saison précédente.

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur.

Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification. Zone de ravitaillement :
Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours.

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Réparation et aide extérieure:

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, mais non assisté par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Modification:

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

14. ÉPREUVE DE TRIAL

Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones. Les catégories Pupilles Filles, Benjamins, Minimes Filles et Cadettes devront parcourir les zones de la catégorie inférieure.

Équipement :

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé. Ordre de passage :
L'ordre de passage sur la zone sera donné avant le départ par les arbitres de zone. Il se fera de façon aléatoire sur chaque zone.

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Carton de pointage :

Il sera remis aux arbitres de zone dès le début de l'épreuve. Ces cartons de pointage suivront les pilotes sur chaque zone. A l'issue de la dernière zone, les cartons seront regroupés par catégorie et transmis au corps arbitral et au secrétariat de course.

Format de course :

L'épreuve se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section : 2 à 4 minutes (Le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage au commissaire de zone ou à une personne du comité d'organisation.

Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.

Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Zone :

Le VTT Trial consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrains naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts.

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- Poussins : enroulé uniquement
- Pupilles : enroulé uniquement
- Benjamins : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- Minimes : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- Cadets : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Une des quatre zones devra être chronométrée afin de départager les égalités.

Entrée et sortie de zone :

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. Le pilote devra se tenir à une longueur de vélo, maximum, de l'entrée de zone, avant de

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

s'élançer. On est entré dans la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne d'arrivée.

Portes :

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles auront 3 valeurs différentes :

- flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre croissant de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Temps de référence par zone :

Le pilote dispose de 2 à 4 minutes pour parcourir la section.

S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans le temps imparti.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies. A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo (les 2 axes de roues) soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

Arrêt du comptage de points (avec conservation des points acquis):

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

- Poser les deux appuis en même temps sur le sol ou sur un obstacle, sauf poussins et pupilles
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages sont franchis en sens inverse des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes

Dépassement du temps imparti :

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais se verra attribué les 5 appuis d'une zone.

Pénalités / appuis :

Chaque appui (voir définition ci-dessous) est sanctionné par un appui. Un maximum de 5 appuis est autorisé durant le temps imparti.

Au 5ème appui, le pilote est stoppé, conserve ses points acquis et sort de la zone.

Les appuis :

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo. Il est permis de tourner le pied sur place.

Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

La reconnaissance des zones :

A pied uniquement, accompagnée d'un cadre technique si besoin.

Temps de référence 5 minutes

Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur ou sous les ordres de l'arbitre.

Attention : le déraillement n'est pas un incident mécanique.

Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Classement :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura récolté le plus de points. En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage sera fait par rapport à, dans l'ordre :

- le nbre de portes franchies à 10 pts
- le nbre de portes franchies à 5 pts
- le nbre de portes franchies à 3 pts
 - le meilleur temps de la zone chrono.

15. ÉPREUVE DE DESCENTE

Caractéristiques :

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. La distance du tracé sera inférieure à 1.5 km pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets.

La distance du tracé sera inférieure à 500 m pour les catégories Poussins et Pupilles.

Ordre de départ :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Benjamins F & G
- 2ème départ Minimes F & G
- 3ème départ Cadets F & G
- 4ème départ Poussins F & G
- 5ème départ Pupilles F & G

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

Cet ordre pourra être modifié par le collège arbitral, pour des raisons d'organisation. Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre des dossards ou dans le sens inverse du classement général du matin s'il a eu lieu.

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes à une minute et une pause minimum de 5 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvriers.

Équipement:

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devra disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attachée,

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

- protections dorsales couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- manches longues,
- coudières et genouillères,
- gants longs,
- protège-tibias ou jambières complètes.

Tout système d'anti déraillement sera interdit.

Vérification:

Le port de ces équipements sera contrôlé par les commissaires de course au sommet avant le départ.

Reconnaitances officielles:

Elles auront lieu suivant un ordre établi, catégorie par catégorie et par ordre identique au départ.

Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée.

En dehors de ces périodes l'accès au parcours sera INTERDIT.

Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

1 reconnaissance minimum pour chaque pilote.

Course:

L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 ou 2 manche. Le classement sera établi en retenant le meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

Modification:

A partir des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

16. ÉPREUVE D'ORIENTATION

Caractéristiques:

Épreuve individuelle OU d'équipe dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées en fonction des différentes catégories.

Équipement:

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

l'épreuve.

Matériel :

Chaque concurrent disposera obligatoirement : d'une carte au 1: 25000 sur laquelle figureront des points signalant les balises à trouver, d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

Fléchage:

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conformes au tracé.

But:

Il s'agit d'une course au score individuel pendant laquelle, il faudra retrouver les balises mentionnées sur la carte:

- Poussins F & G: 3 balises au maximum (encadrés par des accompagnateurs)
- Pupilles F & G: 5 balises au maximum
- Benjamins F & G: 10 balises au maximum
- Minimes F & G: 15 balises au maximum
- Cadets F & G: 15 balises au maximum

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

- Poussins F & G: 10 points / balise
- Pupilles F & G: 6 points / balise
- Benjamins F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Minimes F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Cadets F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise

Ordre de départ des concurrents:

Chaque catégorie (un poussin, un pupille, un benjamin(e), un minime, un cadet(te)) partira toutes les minutes en même temps.

L'ordre des départs sera défini suivant le numéro de plaque par ordre croissant.

Durées de l'épreuve:

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours. Cette durée sera communiquée au briefing avant l'épreuve.

Classement:

Il sera basé sur: le total des points affectés aux balises pointées par le concurrent, les pénalités éventuelles, en cas d'ex-æquo, le temps départagera les concurrents.

Pénalités ou sanctions :

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti:

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Le concurrent sera pénalisé de - 4 points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles

17. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR

Caractéristiques:

Le XCE est organisé par poules de 4. Le parcours devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels, suffisamment techniques privilégiant l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Des déviations seront prévues. Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

Équipement:

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises. Le port de protections, coudières, genouillères, protège-tibias est vivement recommandé.

Repérages :

L'accès à pied du parcours doit être possible pour des repérages et non pour des essais. L'organisateur n'assume ni sécurité, ni responsabilité pendant ces repé-rages.

Reconnaisances officielles:

Elles auront lieu suivant un horaire établi et la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours en VTT est INTERDIT.

Zone de départ :

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes. Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

Le départ est donné par l'arbitre juge départ au départ selon la procédure suivante : Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Le départ est donné par un coup de sifflet.

Qualification :

Chaque pilote fera un passage individuel chronométré sur le parcours. Départ toutes les 30 secondes à 1 minute. Cela permettra d'établir des carrés de coureurs en prenant soin de mettre les 4 meilleurs temps dans des carrés différents et ainsi de suite.

Ordre des départs:

- 1er départ Minimes Filles
- 2ème départ Minimes Garçons
- 3ème départ Cadettes
- 4ème départ Cadets

| | | | |
|---|---|-------------|------------------|
|  | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

Mise en grille :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisi en premier.

Phases finales :

L'épreuve est constituée de manches éliminatoires. Les carrés seront préparés selon les résultats des qualifications. Ils seront formés afin de veiller à ce que les meilleurs puissent en théorie seulement se rencontrer en finale.

Une seule manche est organisée pour chaque carré, le premier et le second sont qualifiés pour la manche suivante, le troisième et quatrième sont éliminés.

En plus de la finale, une petite finale opposera les quatre perdants de la demi-finale, en vue d'attribuer de la cinquième à la huitième place. Une consolante pourra être mise en place pour les éliminés.

A chaque manche, le temps de chacun servira à choisir son couloir de départ en donnant la priorité au meilleur temps et ainsi de suite.

Les coureurs doivent impérativement respecter le parcours balisé sous peine de disqualification de la manche.

Des avertissements pourront être donnés à un pilote ayant occasionné un problème aux autres sans intention. Une exclusion peut avoir lieu si une faute a été commise intentionnellement. Toutes les décisions prises par les commissaires sont sans appel.

Contrôles de passage :

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Classements :

Par catégories; Il sera calculé grâce à l'ordre d'arrivée des coureurs (1er, second...) et ce pour les huit premier places (quatre finalistes et quatre participants de la petite finale) ; ceci permettra d'attribuer les huit premières places. Après les huit premiers, les coureurs seront classés en fonction de leur temps chrono individuels.

| | | | |
|--|---|-------------|-------------------------|
|  FÉDÉRATION FRANÇAISE de CYCLISME NOUVELLE-AQUITAINE | Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine | 2019 | Version: 02 |
| | | | Date: 08/02/2019 |

18. ANNEXE: Modèle résultats TRJV.

Les résultats sont à fournir soit au format texte (.txt, .csv), soit au format Excel, dans ce dernier cas, les données doivent être au format texte, sans mise en forme.



Tibias libres
interdits

Ceci est une jambière complète qui peut
remplacer un ensemble genouillères +
protèges tibia



STANDARD PLAQUE TRJV NOUVELLE AQUITAINE

Feuille A4

Nom du pilote (facultatif)

Police Word : **IMPACT** Taille: **280**

100

Nom du pilote (facultatif)

101